

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Volume 2, Numéro 4 — Hivers 2003

Le gouvernement du Québec annonce 20 M\$ pour la mise en valeur du patrimoine religieux

Le 3 mars dernier, la ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, a annoncé l'ajout de 20 M\$ au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, ce qui porte à 144,4 M\$ l'aide consentie à ce secteur par le gouvernement du Québec depuis la mise en œuvre du programme en 1995. Ce montant sera versé à la Fondation du patrimoine religieux du Québec qui gère le programme en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications.

« Nous avons entrepris un vaste chantier collectif afin de sauvegarder nos bâtiments religieux, ces témoins importants de l'histoire et de l'évolution de la société québécoise. Dans certains cas, nous avons dû agir très rapidement pour assurer la conservation de ce précieux héritage. Aujourd'hui, il nous faut prendre la mesure de cet héritage », a déclaré la ministre Lemieux.

La Ministre a également profité de l'événement pour lancer officiellement le programme national d'inventaire des lieux de culte, assorti d'un budget de 1,045 M\$.



Révérend Arlen Bonnar, ministre de l'Église unie St. James, Abbé Paul-Émile Paré, président de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, Madame Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, Monsieur André Ménard, président de la Commission de la construction du Québec
Source : Ministère de la Culture et des Communications

Les archives religieuses, plus que de simples registres...

Parmi les patrimoines en tous genres dont ont été créatrices et gardiennes jusqu'à ce jour nos institutions religieuses et dont est en droit de s'enorgueillir l'ensemble de la collectivité québécoise, celui constitué de leurs archives occupe sans doute une place à part, bien que moins évidente et spectaculaire aux yeux du citoyen en général. Il n'est qu'à penser aux innombrables documents textuels témoignant des activités et des œuvres des diverses communautés, aux précieux cartes et plans nous renseignant sur l'occupation, l'aménagement, l'architecture et le rayonnement des lieux de culte et de mission qui s'y rattachent, en somme plus que les seuls registres de diocèses et de paroisses dont l'existence et la fonction nous sont à tous davantage familières.

Les Archives nationales du Québec (ANQ), pour leur part, ont commencé à s'intéresser de plus près à ce patrimoine il y a déjà un certain nombre d'années, conscientes à la fois de sa grande richesse et de son éventuelle vulnérabilité. Dans le cadre de leur Inventaire national des archives du Québec, amorcé en 1978 et poursuivi durant quelques années, elles ont accordé,

entre autres, une attention particulière aux archives des paroisses créées avant 1850; dans la foulée de cette opération, quelques collections, fonds ou parties de fonds d'archives associés de près ou de loin au thème religieux ont fait l'objet de l'attribution d'un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels. Si par ailleurs, avec l'adoption de la Loi sur les archives en 1983, les ANQ ont semblé marquer une certaine distance à ce chapitre, dirigeant dès lors l'essentiel de leur action vers la gestion des archives de l'État et des organismes publics en général, elles n'en ont pas moins posé des gestes qui ont eu ou continueront d'avoir une incidence sur le patrimoine archivistique religieux.

C'est ainsi que, parmi les 29 services d'archives privées agréés jusqu'à ce jour par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), une demi-douzaine concerne spécifiquement des communautés et institutions d'enseignement de caractère religieux, tandis qu'un nombre sans cesse croissant d'autres services agréés s'intéressent à ce type d'archives et offrent leurs services de garde aux églises et communautés locales qui désirent s'en prévaloir. Au cours des quelques vingt



Le Collège de Lévis
Source : ANQ, photo J. E. Livernois



De Témiskaming à la Baie d'Hudson. Auteur : Charles-Alfred-Marie Paradis, 1884
Source : ANQ

dernières années, de plus, le MCC et les ANQ ont soutenu régulièrement, que ce soit du point de vue conseil ou au plan financier, des initiatives et des projets concernant les archives religieuses, l'un de ceux-ci ayant consisté en un guide de gestion et de mise en valeur réalisé en 1999 à l'intention des paroisses par l'Assemblée des Évêques du Québec.

Toujours en 1999, la même Assemblée donnait son aval aux ANQ pour une opération de cueillette d'information auprès de l'ensemble des diocèses — 23 en tout —, en vue de mieux connaître et mesurer la situation de la gestion des archives sur le territoire de chacun d'eux. Récemment compilées et mises à jour, les données ainsi recueillies nous renseignent notamment sur la présence de services d'archives diocésains et leurs effectifs, les quantités et catégories d'archives qu'on y retrouve, leur capacité à prendre en charge des archives de paroisses en plus grande difficulté, l'existence de directives et d'instruments de toutes sortes... Riches de cette information précieuse, et de concert avec les autorités ecclésiastiques, les ANQ

souhaitent pouvoir mieux orienter et mener plus efficacement leurs propres actions en ce domaine, plus particulièrement au regard de leur rôle conseil, un rôle qu'elles exercent déjà dans le cadre de tables régionales de concertation ou autrement.

Si elles peuvent sembler de la sorte s'être intéressées davantage aux archives ecclésiastiques catholiques, les ANQ ne mésestiment pas pour autant, bien au contraire, celles des communautés religieuses et des autres traditions. Elles entendent toutefois s'y appliquer dans le respect des différences et des structures existantes ainsi que dans la mesure des ressources dont elles disposent. C'est pourquoi elles ont priorisé, jusqu'à ce jour, une action de conseil et de soutien plus ciblée vers certains projets d'inventaire et de mise en valeur mettant en cause quelques-unes des plus anciennes communautés implantées au Québec.

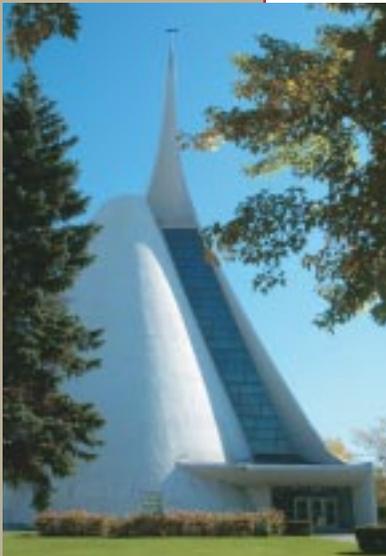
Après s'être associées de près aux travaux de la Commission des biens culturels sur le patrimoine religieux, en 2000, et avoir pris acte des constats et propositions du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, dans son rapport déposé cette même année, les Archives nationales du Québec sont désireuses d'accentuer leur contribution à la recherche de solutions communes aux défis nouveaux que posent la gestion et la mise en valeur du patrimoine religieux. Elles entendent jouer ce rôle bien sûr dans le champ plus précis de leur compétence, mais tout en prenant une part active au débat qui dépasse leur seule discipline.

Michel Dufresne
Directeur du conseil et de l'action régionale
Archives nationales du Québec



Église baptiste française d'Otter Lake
Source : ANQ, fonds Église évangélique baptiste

Inventaire des lieux de culte du Québec



Église Notre-Dame-de-Fatima,
Jonquière
Source : FPRQ

Au printemps 2003, la Fondation du patrimoine religieux du Québec va débiter un inventaire des lieux de culte du Québec. Ce projet consiste, dans un premier temps, à réaliser une importante collecte d'informations architecturales et historiques ainsi qu'à procéder à un relevé photographique d'environ 3000 églises et lieux de culte de différentes confessions religieuses, construits avant 1975, sur l'ensemble du territoire du Québec.

Les informations recueillies permettront par la suite, de procéder à une évaluation et une classification patrimoniale des lieux de culte.

Cet inventaire national est rendu possible grâce à l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications (200 000 \$) et du Fonds Jeunesse Québec (845 000 \$), contribution permettant l'embauche de 38 jeunes diplômés dans les domaines de l'architecture, de l'histoire, de l'histoire de l'art ou de l'urbanisme. Les jeunes diplômés auront leur port d'attache dans chacune des directions régionales du ministère de la Culture et des Communications qui assureront le soutien technique des jeunes et leur encadrement, en concertation avec la Fondation.

Accessibilité aux lieux de culte du Québec

La Commission des biens culturels du Québec a publié un rapport sur l'accessibilité aux lieux de culte. Une centaine de fabriques ont fait l'objet d'un sondage qui visait à compiler les informations suivantes : les modalités d'accès à l'église, la présence de personnel, l'offre de visites guidées, la rémunération des guides, la documentation distribuée aux visiteurs, l'affiliation à un circuit touristique et la tenue d'événements spéciaux à l'église. La Commission s'est également informée des occurrences de vandalisme et des possibles désavantages engendrés par l'ouverture au public.



Accessibilité aux lieux de culte du Québec

**POUR RECEVOIR CE BULLETIN DE
LIAISON PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE,
ENVOYEZ VOS COORDONNÉES À :
patrelq@qc.aira.com**

Fondation du
patrimoine
religieux
du Québec

2065, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1G6
Téléphone : (514) 931-4701
Télécopieur : (514) 931-4428
Courriel : patrelq@qc.aira.com
Visitez le site web de la Fondation : www.patrimoine-religieux.qc.ca